



CHEF DE CHANTIER

Missions générales

Le Chef de chantier dirige en partie ou en totalité les travaux. Il supervise l'installation du chantier, la livraison et la réception des engins et des matériaux. Il seconde le Conducteur de travaux dans le contrôle des approvisionnements et la gestion du personnel.

Le Chef de chantier assure au quotidien l'organisation, la gestion et le suivi de son chantier. Il est responsable de la bonne exécution des travaux. Il est indispensable pour ce métier d'être « organiser ».

Missions spécifiques

- 3 grandes activités : préparation du chantier, l'organisation et le suivi de chantier, la clôture du chantier
- Présent en permanence sur le chantier, il organise à partir de plans qui lui ont été confiés et coordonne l'action des différents corps de métiers présents simultanément ou successivement sur le chantier
- Sous la responsabilité du Conducteur de travaux, il dirige les équipes, contrôle, coordonne, planifie les travaux
- Il est responsable des délais d'exécution, définit les volumes d'heures et de main d'œuvre nécessaires. Il doit avoir une bonne appréciation des conditions concrètes de réalisation des tâches, des besoins en hommes et des matériels à mettre en œuvre.
- Doit trouver rapidement des solutions à des problèmes techniques et humains, doit composer avec les intempéries et être capable de faire face aux imprévus
- Veille à l'application des directives, des normes (notamment ISO 14001) et des règlements, notamment en matière de sécurité
- Port des E.P.I. (Equipements des protections individuelles) obligatoire